

Commission de statistique

**Rapport de la quarante-cinquième session
(4 au 7 mars 2014)**



Nations Unies • New York, 2014



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention .	6
A. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption	6
Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-cinquième session et ordre du jour provisoire et dates de sa quarante-sixième session	6
B. Décisions portées à l'attention du Conseil	11
45/101 Application des Principes fondamentaux de la statistique officielle	11
45/102 Méthodes de travail de la Commission de statistique	12
45/103 Examen du programme : indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut	13
45/104 Comptabilité nationale	14
45/105 Comptabilité environnementale et économique	16
45/106 Statistique du commerce international et de la mondialisation économique . . .	17
45/107 Technologies de l'information et de la communication au service du développement	18
45/108 Programme de comparaison internationale	19
45/109 Statistique des incapacités	20
45/110 Traitement massif des données informatiques et modernisation des systèmes de statistique	21
45/111 Publications de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies	23
45/112 Coordination des activités statistiques au sein du système des Nations Unies .	23
45/113 Journée mondiale de la statistique	24
45/114 Développement de la statistique régionale	24
45/115 Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU)	25
45/116 Questions soumises pour information	25
II. Questions soumises à la Commission pour examen et décision	27
A. Application des Principes fondamentaux de la statistique officielle	27
B. Méthodes de travail de la Commission de statistique	27
C. Examen de programme : indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut	28

D.	Comptabilité nationale	29
E.	Comptabilité environnementale et économique	29
F.	Statistique du commerce international et de la mondialisation économique	30
G.	Technologies de l'information et de la communication au service du développement ...	31
H.	Programme de comparaison internationale	31
I.	Statistiques des incapacités	32
J.	Traitement massif des données informatiques et modernisation des systèmes de statistique	33
K.	Publications de la Division de la statistique des Nations Unies	33
L.	Coordination des activités statistiques dans le système des Nations Unies	34
M.	Journée mondiale de la statistique	34
N.	Développement de la statistique régionale	35
III.	Points d'information	36
A.	Statistique démographique	36
B.	Statistique sur les établissements humains	36
C.	Statistique sur le genre	36
D.	Statistique sur les drogues et l'usage de drogues	37
E.	Statistique sur la migration internationale	37
F.	Statistique culturelle	37
G.	Statistique agricole et rurale	37
H.	Statistique de l'énergie	38
I.	Statistique du commerce international des services	38
J.	Statistiques du tourisme	38
K.	Statistiques des prix	39
L.	Indicateurs économiques à court terme	39
M.	Statistiques de l'environnement	39
N.	Indicateurs de développement	39
O.	Renforcement des capacités statistiques	40
P.	Intégration de l'information statistique et géospatiale	40
Q.	Coordination et intégration des programmes statistiques	40
R.	Suivi des décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social	40
IV.	Questions de programme (Division de la statistique des Nations Unies)	42
V.	Ordre du jour provisoire et dates de la quarante-sixième session de la Commission	43

VI.	Rapport de la Commission sur sa quarante-cinquième session	44
VII.	Organisation de la session	45
A.	Ouverture et durée de la session	45
B.	Participants	45
C.	Élection du bureau	45
D.	Ordre du jour et organisation des travaux.....	45
E.	Documentation	47

Chapitre premier

Sujets nécessitant l'action du Conseil économique et social ou portés à sa connaissance

A. Projet de décision pour adoption par le Conseil

1. La Commission de statistique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-cinquième session et ordre du jour provisoire et dates de sa quarante-sixième session

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-cinquième session;
- b) Décide que la quarante-sixième session de la Commission se tiendra à New York du 3 au 6 mars 2015;
- c) A approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la quarante-sixième session de la Commission comme indiqué ci-après :

Ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session de la Commission

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et d'autres questions d'organisation.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations

Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session

3. Examen du programme : à préciser.

Documentation

Rapport de l'organisme chargé de l'examen

4. Statistiques démographiques et sociales :

- a) Recensements de la population et du logement

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- b) Statistiques sanitaires;

Documentation

Rapport de l'Organisation mondiale de la Santé

- c) Statistiques ventilées par sexe;
Documentation
Rapport du Secrétaire général
 - d) Statistiques de la pauvreté;
Documentation
Rapport du Secrétaire général
 - e) Statistique de la criminalité;
Documentation
Rapport conjoint de l'Institut national de statistiques et de géographie du Mexique et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
Rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur la Classification internationale des infractions à des fins statistiques
 - f) Enquêtes des ménages;
Documentation
Rapport de la Banque mondiale
 - g) Statistiques des réfugiés;
Documentation
Rapport du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la Norvège
 - h) Statistiques d'enregistrement des faits d'état civil et de l'état civil;
Documentation
Rapport du Secrétaire général
 - i) Statistiques des migrations internationales.
Documentation
Rapport du Secrétaire général
5. Statistiques économiques :
- a) Comptabilité nationale;
Documentation
Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale
 - b) Statistiques agricoles et rurales;
Documentation
Rapport du Comité directeur mondial sur la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et

rurales et du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques agricoles et rurales

- c) Registres d'entreprises;

Documentation

Rapport du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises

- d) Statistiques du commerce international et de la mondialisation économique;

Documentation

Rapport des Amis de la présidence

- e) Statistiques des services;

Documentation

Rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services

- f) Statistiques des finances;

Documentation

Rapport du Fonds monétaire international

- g) Programme de comparaison internationale;

Documentation

Rapport de la Banque mondiale

Rapport des Amis de la présidence sur le Programme de comparaison internationale

- h) Statistiques du secteur informel;

Documentation

Rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel

- i) Statistiques économiques intégrées.

Documentation

Rapport des Amis de la présidence

6. Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement :

- a) Statistiques de l'environnement;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- b) Comptabilité économique et environnementale;

Documentation

Rapport du Comité d'experts sur la comptabilité économique et environnementale

- c) Statistiques des changements climatiques;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- d) Statistiques des économies basées sur les ressources naturelles.

Documentation

Rapport du Groupe d'Oulan-Bator sur les statistiques des économies basées sur les ressources naturelles

7. Activités non classées par domaine :

- a) Coordination et intégration des programmes statistiques;

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités de statistique

- b) Statistiques du développement humain;

Documentation

Rapport du Programme des Nations Unies pour le développement

- c) Classifications économiques et sociales internationales;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- d) Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées;

Documentation

Rapport des promoteurs de l'Échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX)

- e) Renforcement des capacités statistiques;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

Rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21)

- f) Indicateurs du développement;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- g) Suite donnée aux décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- h) Cadre national d'assurance de la qualité;
Documentation
Rapport du Secrétaire général
- i) Intégration des données statistiques et géospatiales;
Documentation
Rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales
- j) Journée mondiale de la statistique;
Documentation
Rapport du Secrétaire général
- k) Développement des statistiques régionales en Amérique latine et dans les Caraïbes;
Documentation
Rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- l) Principes fondamentaux de la statistique officielle;
Documentation
Rapport des Amis de la présidence
- m) Indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut;
Documentation
Rapport des Amis de la présidence
- n) Statistiques de la gouvernance, de la paix et de la sécurité;
Documentation
Rapport du Cap-Vert
- o) Coordination des programmes statistiques au sein du système des Nations Unies;
Documentation
Rapport du Secrétaire général
- p) Traitement massif des données informatiques et modernisation des systèmes de statistique;
Documentation
Rapport du Groupe de travail
- q) Compte rendu du Forum de haut niveau sur les statistiques officielles et le Séminaire du vendredi sur les questions émergentes (*Friday Seminar on Emerging Issues*);

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- r) Questions émergentes.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

8. Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU).
9. Ordre du jour provisoire et dates de la quarante-septième session de la Commission.

Documentation

Note du Secrétariat contenant le projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-septième session de la Commission

Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission

10. Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-sixième session.

B. Décisions portées à l'attention du Conseil

2. Les décisions ci-après, adoptées par la Commission, sont portées à l'attention du Conseil.

45/101

Application des Principes fondamentaux de la statistique officielle

La Commission de statistique :

- a) S'est félicitée du rapport des Amis de la présidence,¹ et leur a exprimé ses sincères remerciements pour le travail ardu accompli dans la préparation du rapport et de la documentation;
- b) A souscrit aux recommandations contenues dans le rapport dans leur ensemble;
- c) A accueilli avec satisfaction la première ébauche des directives de mise en œuvre comme un excellent point de départ et a demandé aux Amis de la présidence de poursuivre leurs travaux sur cet important document, dans ce contexte, elle a invité les pays à enrichir les directives de mise en œuvre avec d'autres commentaires et la présentation des bonnes pratiques des pays, et a convenu que les lignes directrices devraient être un document vivant dans l'avenir;
- d) A prié la Division de statistique de l'ONU de rendre les directives de mise en œuvre complètes disponibles sur un site Web amélioré dédié à la mise en œuvre des Principes fondamentaux de la statistique officielle, qui contiendrait également des documents pertinents et d'actualité des pays tels que les lois

¹ E/CN.3/2014/2.

statistiques et des exemples de bonnes pratiques régionales, par exemple, dans la mise en œuvre des codes de pratique;

e) A convenu que les directives relatives à l'indépendance et portant sur les violations perçues ainsi que l'extension de l'applicabilité des principes au secteur privé nécessitent une réflexion plus approfondie et une clarification, et a demandé aux Amis de la présidence de poursuivre leurs travaux dans ces domaines, en tenant compte des observations et propositions formulées lors du Forum de haut niveau sur les statistiques officielles et la session de la Commission;

f) A souligné que l'approbation par l'Assemblée générale fournit une impulsion positive pour accroître la visibilité et améliorer la compréhension et la prise de conscience des principes fondamentaux en les portant à l'attention des hommes politiques, d'autres fournisseurs de données et du secteur privé et offre également des possibilités pour le renforcement des capacités. Elle a noté que le processus en cours dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 est une occasion unique de renouveler les efforts pour la mise en œuvre des Principes fondamentaux comme un outil essentiel pour la responsabilisation et transparence et a souligné, dans ce contexte, le rôle important des organisations régionales et sous-régional;

g) A insisté sur le fait que l'essence des Principes fondamentaux doit s'appliquer également aux organismes internationaux, s'est félicité de l'annonce faite par le Comité de coordination des activités de statistique concernant les travaux sur les « Principes régissant les activités statistiques internationales » liés, et a exhorté les organisations internationales à renforcer leurs efforts pour mettre en œuvre ces Principes;

h) A souligné l'importance de la législation nationale dans l'ancrage des Principes fondamentaux dans les pays et a noté les nombreux exemples où les principes ont guidé l'élaboration de lois statistiques;

i) A souligné l'importance de la formulation de la stratégie de diffusion aux niveaux national, régional et mondial en vue d'amener les producteurs, les utilisateurs et les fournisseurs de statistiques officielles à respecter l'utilisation des Principes;

j) A convenu de la nécessité de la surveillance continue de la mise en œuvre des principes aux niveaux national, régional et mondial (à des intervalles n'excédant pas cinq ans pour ce dernier niveau) à l'aide de différents modes, tels que l'auto-évaluation ou un examen par les pairs, le cas échéant.

45/102

Méthodes de travail de la Commission de statistique

La Commission :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Bureau² et souscrit aux principales recommandations qui y sont formulées;

² E/CN.3/2014/3.

b) A souligné la nécessité de gérer efficacement le temps, mais a également reconnu la nécessité d'un échange professionnel interactif, qui est au cœur des travaux de la Commission;

c) A souscrit en particulier à la recommandation visant à renforcer le rôle actif que le Bureau est appelé à jouer au cours de la période entre deux sessions, la consultation et l'information des pays et des organisations internationales dans le processus;

d) A invité le Bureau à mettre en œuvre les principales recommandations pour la prochaine session de la Commission de statistique, en affinant et/ou clarifiant ainsi les propositions relatives la possibilité pour les délégations de soumettre des déclarations écrites, le contenu des rapports régionaux et la fréquence d'examen des méthodes de travail.

45/103

Examen du programme : indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut

La Commission de statistique :

a) A félicité le groupe des Amis de la présidence sur les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut pour son rapport³ très complet et l'excellent travail accompli en un temps très court, et a salué en particulier la participation active des Amis de la présidence aux travaux du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable;

b) A confirmé la préparation des notes statistiques comme un outil important pour informer les délibérations du Groupe de travail ouvert, et a demandé aux Amis de la présidence de finaliser les notes sur la base des contributions reçues et de les soumettre au Groupe de travail;

c) A accueilli avec satisfaction les travaux sur l'examen des indicateurs de développement durable et de bien-être humain, et a demandé la réalisation continue de l'état des lieux, en s'appuyant sur les contributions des pays et régions et les travaux déjà réalisés dans le monde entier, en particulier en tenant compte du Schéma directeur du Système de comptabilité environnementale et économique et la Recommandations de la Conférence des statisticiens européens sur la mesure du développement durable (Organisation de coopération et de développement économiques/Eurostat/Commission économique pour l'Europe);

d) A réaffirmé l'importance d'un engagement précoce et continu de la communauté statistique à tous les niveaux, y compris au niveau national, dans la conception des buts et objectifs de l'après-2015;

e) A prié les Amis de la présidence de continuer à fournir et à faciliter l'appui statistique dans le processus du programme de développement pour l'après-2015 afin de s'assurer que les considérations statistiques sont dûment pris en compte et de poursuivre le dialogue avec le Groupe de travail à composition;

f) A prié les Amis de la présidence de s'engager dans le débat sur la révolution des données, et a réaffirmé que pour combler les lacunes et répondre aux nouvelles exigences en matière de données, une capacité statistique suffisante à la

³ E/CN.3/2014/4.

fois technique et institutionnelle ainsi que des efforts et d'investissements coordonnés étaient indispensables;

g) A prié les Amis du Président d'apporter une réponse à la nécessité de développer de nouvelles sources de données, des méthodes et des méthodologies issues des exigences du programme de développement pour l'après-2015, en tenant notamment compte des possibilités offertes par les nouvelles technologies;

h) A suggéré que le groupe des Amis de la présidence inclut dans son futur programme de travail la question de enquêtes auprès des ménages et leur rôle essentiel dans la fourniture de données pour le programme de développement pour l'après-2015, et s'est félicitée de la proposition de la Banque mondiale d'assurer la direction d'un processus de consultation pour préparer un rapport pour le compte de la Commission en 2015;

i) A souligné l'importance d'une approche statistique intégrée et le travail sur un modèle standard d'architecture administrative et d'informations partagé pour permettre des gains d'efficacité particulièrement nécessaires pour répondre aux nouvelles exigences du programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015;

j) A approuvé le programme de travail proposé les Amis de la présidence, y compris l'élaboration d'un cadre de mise en œuvre du suivi et de la mesure du programme de développement pour l'après-2015 en partenariat et en coordination avec les pays, les organisations régionales et internationales, ainsi que d'autres parties prenantes et les bailleurs de fonds susceptibles d'appuyer la mise en œuvre;

k) A prié les Amis de la présidence de présenter un rapport à la Commission lors des travaux de sa quarante-sixième session en 2015.

45/104

Comptabilité nationale

La Commission de statistique :

a) A accueilli favorablement le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale⁴ et a remercié le Groupe des travaux qu'il a accomplis pendant l'année écoulée;

b) A approuvé le programme de travail du Groupe de travail intersecrétariats et du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, accueilli favorablement la décision d'accorder à l'avenir la priorité à l'étude des questions posées par l'application du Système de comptabilité nationale de 2008⁵ (2008 SNA), et prié le Groupe de travail d'accélérer la résolution de ces questions, et lui a demandé de rendre compte des résultats obtenus à la Commission le moment venu;

c) A apprécié les activités que les organisations internationales, les commissions régionales et d'autres organismes régionaux ainsi que divers pays prêtant une assistance technique ont menées en vue de favoriser l'application du Système de comptabilité nationale de 2008 et la production des statistiques requises à cette fin;

⁴ E/CN.3/2014/5.

⁵ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.08.XVII.29.

d) S'est félicité des progrès réalisés dans l'élaboration d'un certain nombre de manuels, guides et directives qui facilitent la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 et la production des statistiques requises à cette fin, a prié le Groupe de travail d'accélérer l'élaboration des manuels et des directives dans un délai imparti, et a demandé que ces documents soient disponibles dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies;

e) A prié le Groupe de travail, les commissions régionales et d'autres organisations internationales et régionales d'harmoniser la collecte, la validation et la diffusion des données recueillies auprès des pays afin d'éviter les doubles emplois inutiles, en tenant compte du mécanisme de transmission de l'Échange de données et de métadonnées statistiques;

f) S'est félicité du rapport établi par la Division de statistique de l'ONU, en consultation avec le Groupe consultatif d'experts, certains pays et le Groupe de travail, sur les moyens d'étendre la coordination, le plaidoyer et les ressources pour la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 au niveau national;

g) A reconnu que le développement de la coordination, du plaidoyer et des ressources nécessaires à la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 au niveau national exige une approche statistique intégrée, adoptée par la Commission de l'initiative mondiale d'application du Système de comptabilité nationale de 2008 et la production des statistiques requises à cette fin et en se fondant sur et en appui aux programmes régionaux de renforcement des capacités statistiques en cours;

h) A confirmé que le champ d'application d'un programme de renforcement des capacités sur les statistiques intégrées et ses implications pour les mécanismes de coordination et de gouvernance mondiale d'un tel programme dépasse le cadre du mandat du Groupe de travail;

i) A exprimé le besoin important d'assistance technique de nombreux pays en développement pour adopter un programme de statistiques intégré en appui de la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008, dans ce contexte, elle a demandé l'élaboration d'un programme de statistiques intégrées sur les entreprises et les directives de gestion du programme connexes;

j) A reconnu que les pays devraient s'approprier les mesures nécessaires pour renforcer le processus de production de statistiques, les arrangements institutionnels et une stratégie de communication avec les utilisateurs, afin de faciliter l'établissement de la portée et des détails requis par les statistiques économiques et la comptabilité nationale, en fonction des priorités du pays dans l'élaboration des politiques fondée sur des données probantes;

k) A souscrit à l'idée de la formation d'un groupe dénommé « amis de la présidence » pour travailler sur les modalités de création d'un programme de statistiques intégrées et harmonisées, mettant l'accent sur la résolution des problèmes rencontrés au niveau national dans la production d'une comptabilité macroéconomique comparable à l'échelle internationale, en tenant compte des programmes de renforcement des capacités statistiques existants, en étroite collaboration avec les commissions régionales et d'autres organisations internationales et régionales.

45/105

Comptabilité économique et environnementale

La Commission de statistique :

a) A exprimé ses remerciements au Comité d'experts sur la comptabilité économique et environnementale pour les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Schéma directeur du Système de comptabilité environnementale et économique;

b) S'est félicitée de la publication du Schéma directeur du Système de comptabilité environnementale et économique et de la production de ses traductions préliminaires dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies;

c) A reconnu le Système de comptabilité environnementale et économique comme un cadre statistique important pour le programme de développement pour l'après-2015 et les indicateurs des objectifs de développement durables, et a demandé au Comité d'experts d'examiner les notes statistiques préparées pour le Groupe de travail ouvert pour s'assurer que le Système de comptabilité environnementale et économique est reflété de manière adéquate;

d) A reconnu l'importance de l'intégration du Système de comptabilité environnementale et économique dans les stratégies nationales de développement des statistiques;

e) A prié le Comité d'experts de poursuivre ses travaux d'élaboration de notes techniques, d'outils didactiques et de cours de formation ainsi que de directives de compilation en appui à la mise en œuvre du Système de comptabilité environnementale et économique, et a demandé qu'une attention particulière soit également accordée à l'établissement de statistiques de base aux fins de la comptabilité;

f) A prié instamment le Comité d'experts de finaliser les tableaux et les comptes de base dérivés du Schéma directeur du Système de comptabilité environnementale et économique pour aider les pays dans la mise en œuvre du Système de comptabilité environnementale et économique;

g) A convenu de créer un comité technique sur le Schéma directeur du Système de comptabilité environnementale et économique chargé de faire progresser le programme de recherche du Schéma directeur du Système de comptabilité environnementale et économique, en mettant l'accent sur la classification des activités environnementaux et le secteur des biens et services et soutenir la mise en œuvre du Système de comptabilité environnementale et économique par la préparation et l'examen du matériel technique afin de garantir la cohérence avec le Schéma directeur du Système de comptabilité environnementale et économique;

h) A souligné l'importance de lier la mise en œuvre du Schéma directeur du Système de comptabilité environnementale et économique à celui du Système de comptabilité nationale de 2008⁵;

i) A reconnu la nécessité d'apporter un soutien à la mise en œuvre du Schéma directeur du Système de comptabilité environnementale et économique, et a demandé au Comité d'intensifier le programme consacré à la mise en œuvre du Système de comptabilité environnementale et économique, de consolider le programme de renforcement des capacités au profit des pays en développement et de

mettre au point une campagne de levée de fonds destinés au renforcement des capacités au niveau des pays;

j) A prié le Comité d'experts de travailler en étroite coopération avec les initiatives internationales existantes dans le cadre de la conception d'outils et de tableaux et comptes de base ainsi qu'à la mise en œuvre du Schéma directeur du Système de comptabilité environnementale et économique, par exemple, avec le Groupe d'Oulan-Bator sur les statistiques des économies basées sur les ressources naturelles et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, dans le cadre du développement du Système de comptabilité économique et environnementale de l'agriculture (Système de comptabilité environnementale et économique-agriculture);

k) A réaffirmé l'importance de renforcer le dialogue avec les différentes parties prenantes au niveau national, par exemple, les représentants du Ministère des Finances, du Ministère du Plan, le Ministère de l'Environnement et de la communauté géospatiale, d'abord par le biais de la sensibilisation, puis par l'adoption d'une approche modulaire de mise en œuvre du Système de comptabilité environnementale et économique;

l) A salué le travail de la Commission de développement d'une stratégie de communication pour le Système de comptabilité environnementale et économique et a souligné la nécessité de l'affectation de ressources humaines et financières pour l'élaboration de cette stratégie;

m) A convenu de créer un comité technique sur la Comptabilité expérimentale de l'écosystème du Système de comptabilité environnementale et économique dans le but de réaliser des progrès dans la mise en œuvre de son programme de recherche et d'essai en accordant la priorité aux problèmes qui pourraient trouver une solution à court et à moyen terme;

n) A encouragé le Comité à coopérer avec la communauté géospatiale et avec les initiatives existantes en matière de mesure et évaluation des écosystèmes, tels que le calcul des richesses et l'évaluation des services écosystémiques et l'économie des écosystèmes et de la biodiversité;

o) A demandé que la Comptabilité expérimentale de l'écosystème, les applications et les extensions du Système de comptabilité environnementale et économique soient publiées et traduites dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies dans les meilleurs délais.

45/106

Statistique du commerce international et de la mondialisation économique

La Commission de statistique :

a) S'est félicitée du rapport sur la mesure du commerce international et de la mondialisation économique⁶, et a félicité le groupe des Amis de la présidence pour le travail qu'il a accompli jusqu'ici;

b) A réitéré l'importance d'obtenir plus de clarté sur les questions complexes de mesure des relations économiques transfrontalières, ainsi que certains de ses aspects sociaux et environnementaux;

⁶ E/CN.3/2014/7.

c) A invité le groupe des Amis de la présidence à accorder une attention particulière aux problèmes tels que les anomalies dans les statistiques de miroir, les arrangements institutionnels entre agences de compilation de données, les aspects juridiques du partage des microdonnées, les complexités d'obtention d'information sur les activités des entreprises multinationales, le commerce transfrontalier informel, le rôle des petites et moyennes entreprises, les sources de données pour les tableaux entrées-sorties mondiaux, l'importance et les particularités de la mesure du commerce intrarégional et la relation de ce travail avec le Cadre intégré renforcé d'assistance aux pays les moins avancés;

d) A invité le groupe des Amis de la présidence à effectuer une analyse coûts-avantages de toute recommandation exigeant des sources de données additionnelles, particulièrement des études supplémentaires, et créant de ce fait un fardeau de plus pour les répondants;

e) A demandé que le cadre conceptuel proposé soit compatible avec le cadre existant du système de comptabilité national;

f) A fait siennes les propositions initiales des Amis du groupe de la présidence relatives à la portée globale du cadre conceptuel et du cadre schématique comme instrument pour classer les publications de mesure, et demandé que la Commission soit informée de l'état d'avancement des travaux du groupe par le biais d'une consultation intermédiaire;

g) A approuvé la proposition des Amis de la présidence de continuer sa préparation du document de réflexion sur la mesure du commerce international et la mondialisation économique, en tenant compte du travail y relatif accompli par la Commission économique pour l'Europe, Eurostat et l'Organisation de coopération et de développement économiques au niveau régional, et de présenter un rapport, y compris le cadre conceptuel, le programme de travail et un mécanisme de coordination, à la Commission de statistique pour examen lors des travaux de sa quarante-sixième session en 2015.

45/107

Technologies de l'information et de la communication au service du développement

La Commission de statistique :

a) A accueilli favorablement le rapport et a remercié le Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement⁷ du travail accompli ces dernières années;

b) A noté avec satisfaction les progrès réalisés dans le cadre de la disponibilité des statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication, mais a également constaté qu'il restait encore du travail à accomplir;

c) A noté le rôle important des statistiques des technologies de l'information et de la communication dans le suivi de la société mondiale de l'information et dans le cadre de la discussion sur le développement pour l'après-2015, y compris dans la discussion sur la révolution des données;

⁷ E/CN.3/2014/8.

d) A approuvé les recommandations contenues dans le rapport⁷ sur des approches pour améliorer la disponibilité et la qualité des statistiques des technologies de l'information et de la communication, et encouragé les pays à intensifier la coordination nationale dans ce secteur;

e) A approuvé la liste de base révisée d'indicateurs de technologies de l'information et de la communication⁸, et a demandé qu'elle soit largement diffusée de sorte que les pays et d'autres organismes puissent s'y référer;

f) A demandé au Partenariat de poursuivre la révision des indicateurs compte tenu de la rapidité des progrès technologiques et de la large utilisation qui est faite des technologies de l'information et de la communication;

g) A souligné l'importance des activités de renforcement des capacités, a accueilli favorablement l'appui du Partenariat dans ce domaine et a instamment prié les partenaires au développement à prêter leur concours à cet égard.

45/108

Programme de comparaison internationale

La Commission de statistique :

a) S'est félicitée du rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale⁹ et des progrès accomplis dans l'exécution du cycle de 2011 du Programme;

b) A reconnu que le Programme de comparaison internationale est l'opération statistique la plus vaste et la plus approfondie du monde qui réunit 199 pays participants, et que les résultats seront très précieux pour les universitaires aussi bien que pour les décideurs;

c) A remercié tous les partenaires qui ont apporté leur concours au Programme, et tout particulièrement les offices statistiques nationaux, les bailleurs de fonds, le Conseil d'administration du Programme et le Bureau mondial auprès de la Banque mondiale, ainsi que le Groupe consultatif technique, de même que les organismes régionaux de coordination pour l'assistance technique et le concours financier qu'ils ont apportés aux autorités nationales;

d) A noté les avantages de l'exercice du Programme de comparaison internationale, le renforcement des capacités notamment dans les domaines de la comptabilité nationale, mais a également noté les défis qu'elle pose pour de nombreux pays et que les recommandations d'amélioration seraient soumis au Bureau mondial;

e) S'est félicitée de l'approbation des résultats du Programme de comparaison internationale 2011 par le Conseil exécutif réuni en sa onzième session le 2 mars 2014, et a décidé qu'ils sont prêts pour publication;

f) A souscrit à l'approche de publication en deux étapes d'un résumé des résultats ainsi que la documentation clé d'ici le 30 avril 2014, suivi d'un rapport complet qui inclurait l'ensemble des résultats et une documentation plus complète à l'été 2014, et a noté que les deux rapports contiendraient des notes pertinentes afin

⁸ Ibid., annexe.

⁹ [E/CN.3/2014/9](#).

de refléter certaines réserves méthodologiques qui ont été exprimées lors des réunions du Conseil d'administration;

g) A félicité Eurostat-Organisation de coopération et de développement économiques, la Communauté des États indépendants et l'Asie occidentale pour la publication de leurs résultats régionaux, et s'est félicitée du fait que les autres régions (Afrique, Asie-Pacifique et Amérique latine et Caraïbes) s'apprentent également à publier les leurs dans les prochains mois;

h) A salué les efforts accrus pour véhiculer les principes de la méthodologie du Programme de comparaison internationale par la publication de « Measuring the Real Size of the World Economy: The Framework, Methodology and Results of the International Comparison Programme--ICP », en plus des directives et procédures opérationnelles pour mesurer la taille réelle de l'économie mondiale;

i) A convenu d'établir le groupe des Amis de la présidence pour procéder à l'évaluation du cycle 2011 et établir un premier rapport à soumettre à l'examen de la Commission de statistique lors des travaux de sa quarante-sixième session en 2015, apprécié l'intérêt de l'Inde et de l'Autriche à servir en tant que co-présidents et d'autres pays à participer au groupe des Amis de la présidence, et a demandé au groupe de prendre en compte les expériences régionales dans son travail, telles que les recommandations formulées par le Groupe consultatif sur les statistiques et approuvées par le Comité permanent des statisticiens des Caraïbes lors des travaux de sa trente-huitième session;

j) A reconnu la nécessité d'élaborer une nouvelle méthodologie et de réduire l'intervalle entre les cycles du Programme de comparaison internationale dans l'avenir.

45/109

Statistiques des incapacités

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités,¹⁰ et salué le travail remarquable effectué par ce groupe au cours des dernières années dans le but d'améliorer la qualité, la disponibilité et la comparabilité internationale des statistiques des incapacités;

b) A reconnu le large éventail d'activités et de réalisations du Groupe de Washington, y compris l'élaboration et la mise à l'essai d'un bref questionnaire sur le fonctionnement, qui peut être utilisé dans les recensements ou les enquêtes par sondage;

c) A noté, à cet égard, l'importance de tenir compte de la sensibilité et de la pertinence des questions lors de leur administration, tout en se félicitant de l'extension du champ de travail du Groupe de Washington pour y inclure la mesure du handicap chez les enfants;

d) A admis l'importance de la formation et des activités de coopération technique à fournir aux pays pour renforcer de manière efficace les capacités nationales de mesure des incapacités, et a appelé à davantage d'ateliers aux niveaux national et régional, traitant de la possibilité d'utiliser des dossiers administratifs à

¹⁰ E/CN.3/2014/10 et Corr.1.

des fins de production de statistiques des incapacités, et donnant des orientations sur l'inclusion des questions formulées dans le cycle 2020 de recensements et d'enquêtes;

e) S'est félicitée de la collaboration fructueuse du Groupe de Washington avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, en particulier dans le cadre de l'élaboration du nouveau module de questionnaire sur le fonctionnement et le handicap de l'enfant à utiliser dans les enquêtes, et celui sur l'environnement et la scolarisation pour capturer les aspects environnementaux du handicap chez les enfants;

f) S'est félicitée de la collaboration entre le Groupe de Washington et l'Organisation mondiale de la Santé sur la mesure du handicap, et a encouragé les deux parties à travailler en étroite collaboration pour concevoir le modèle d'instrument d'enquête sur le handicap et pour atteindre les objectifs des deux parties en incluant dans le modèle d'enquête les questions formulées par le Groupe de Washington dans le but d'éviter toute confusion et tout chevauchement des efforts dans ce domaine;

g) A souscrit au programme de travail 2014-2015 du Groupe de Washington, encourageant la poursuite des travaux sur la question élargie portant sur le fonctionnement des enfants adultes, et a suggéré l'élargissement de la portée des travaux pour inclure l'analyse des données et la diffusion des statistiques des incapacités;

h) A pris note de l'évolution du calendrier de mise en œuvre de la onzième révision de la Classification internationale des maladies de mise en œuvre.

45/110

Traitement massif des données informatiques et modernisation des systèmes de statistique

La Commission de statistique :

a) A salué le rapport du Secrétaire général sur le traitement massif des données informatiques et la modernisation des systèmes de statistique¹¹;

b) A rappelé que le traitement massif des données informatiques constitue une source d'information qui ne peut être ignorée et que la communauté statistique mondiale doit s'organiser et adopter des mesures urgentes pour exploiter les possibilités et mieux affronter les défis;

c) A reconnu la nécessité d'approfondir et de partager les expériences sur les sources de données possibles, les défis et les domaines d'utilisation du traitement massif des données informatiques pour les besoins de la statistique officielle au niveau mondial;

d) A souscrit globalement à la proposition de créer un groupe de travail mondial sur l'utilisation du traitement massif des données informatiques pour la statistique officielle, qui va gérer les questions pertinentes à l'échelle mondiale, et a demandé que :

¹¹ [E/CN.3/2014/11](#).

- i) Les termes de référence et le mandat du groupe de soit fondée sur des considérations stratégiques, tels que les liens avec le programme de développement pour l'après-2015, l'initiative de la révolution de données et les Principes fondamentaux de la statistique officielle;
- ii) Le programme de travail du groupe vienne compléter et éviter la duplication du travail effectué par les commissions régionales, les forums statistiques sous-région aux tels que le Groupe des statistiques de l'Association sud-asiatique de coopération régionale et d'autres organismes statistiques internationaux;
- iii) Le programme de travail accorde une attention particulière à la situation des pays en développement, en particulier les contraintes de capacité des pays les moins avancés;
- e) A prié le groupe de travail mondial d'inclure les éléments suivants dans son programme de travail :
 - i) Réaliser un inventaire des activités en cours et des exemples concrets concernant l'utilisation du traitement massif de données informatiques pour la statistique officielle aux niveaux régional, sous-régional et national;
 - ii) Répondre aux préoccupations relatives à la méthodologie, aux normes et règles, aux ressources humaines, à la recherche, à la formation, à la qualité, à la volatilité et, en priorité, à la confidentialité, à l'accès aux données et à la législation relative au traitement massif de données informatiques;
 - iii) Résoudre la question de l'obtention d'un « accès gratuit » au traitement massif de données informatiques du secteur privé à des fins de statistique officielle, ainsi que la question de l'accès aux données transfrontalières ou de l'accès aux données sur les phénomènes transfrontaliers;
 - iv) Élaborer des directives pour classer les différents types de sources et d'approches de traitement massif de données informatiques;
 - v) Élaborer des directives méthodologiques liées au traitement massif de données informatiques, y compris des directives prenant en compte tous les aspects juridiques;
 - vi) Formuler une stratégie de communication appropriée pour les fournisseurs et utilisateurs de données sur la question de l'utilisation du traitement massif de données informatiques pour la statistique officielle;
 - vii) Toucher les membres d'autres communautés, en particulier ceux qui sont plus expérimentés dans les questions de technologie de l'information ou dans l'utilisation des plates-formes de données ouvertes;
 - viii) Présenter un rapport sur le travail accompli à la Commission de statistique lors des travaux sa quarante-sixième session en 2015;
- f) A noté que la Chine a marqué son accord pour abriter une conférence mondiale sur le traitement massif de données informatiques plus tard au cours de l'année 2014.

45/111

Publications de la Division de statistique de l'ONU

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur le programme des publications de la Division de statistique,¹² et souscrit à l'idée d'une revue complète de la stratégie de publication et de diffusion de la Division en vue de la réorienter, dans la mesure du possible, vers des modes électroniques de publication avec une réduction des publications imprimées au minimum pour les pays ayant des besoins spéciaux et ceux qui en font la demande;

b) A insisté sur la nécessité d'obtenir des traductions de haute qualité des publications méthodologiques dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre réussie des normes et règles statistiques mondiales et pour le renforcement des capacités dans les pays;

c) A prié le Secrétariat de veiller à ce que ces traductions soient disponibles et diffusées sous forme imprimée, à la demande des pays.

45/112

Coordination des activités statistiques au sein du système des Nations Unies

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport des Amis de la présidence sur la coordination des activités statistiques dans le système des Nations Unies,¹³ et apprécié le travail d'analyse des éléments du système statistique des Nations Unies et des mécanismes de coordination existants réalisé par les Amis de la présidence, sous la direction du Mexique;

b) A souligné qu'une coordination efficace est essentielle, en particulier dans le domaine du partage de données afin de réduire le fardeau de réponse des pays;

c) A souscrit à la vision à long terme d'un mécanisme mondial de collecte de données efficace;

d) A souligné l'importance d'une coordination efficace entre les organismes du système des Nations Unies et les bureaux nationaux de statistique afin de promouvoir l'utilisation des statistiques officielles par les organismes et d'éviter les doubles emplois et les divergences dans les sources statistiques;

e) A approuvé la proposition de la tenue de réunions régulières des statisticiens en chef des Nations Unies, et mandaté le groupe de suivi des recommandations des Amis de la présidence pour améliorer la coordination et de faire un compte rendu à la Commission.

¹² [E/CN.3/2014/12](#).

¹³ [E/CN.3/2014/13](#).

45/113

Journée mondiale de la statistique

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la Journée mondiale de la statistique,¹⁴ et a remercié la Division de statistique de l'ONU pour la consultation mondiale menée en septembre 2013;

b) A proposé la célébration de la prochaine Journée mondiale de la statistique le 20 octobre 2015;

c) A convenu du thème général de la prochaine Journée mondiale de la statistique : « Les statistiques pour une meilleure prise de décision, les statistiques pour un meilleur développement ou une vie meilleure ». Toutefois, elle a demandé au Bureau de finaliser la formulation du slogan exact, en consultation avec les experts en communication, en tenant compte du fait que le thème pourrait être plus ciblée en fonction des enjeux spécifiques à chaque pays émergent au cours de l'année en question;

d) A demandé au Bureau d'initier et de soutenir le processus de soumission d'un projet de résolution à l'Assemblée générale lors de la Journée mondiale de la statistique 2015;

e) A prié la Division de statistique de l'ONU de fournir un soutien approprié aux organisations et institutions thématiques de niveaux national, régional et supranational dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de la statistique 2015 et de fournir du matériel publicitaire pour les manifestations organisées sous le même thème.

45/114

Développement des statistiques régionales

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport complet de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique¹⁵ sur le développement des statistiques dans la région et en particulier son orientation thématique, plaidant pour un rôle de premier plan pour les statistiques dans le programme de développement pour l'après-2015;

b) A remercié la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique pour la réalisation d'un document vidéo présentant le développement de la statistique dans la région;

c) A noté avec satisfaction les travaux de formation statistique réalisés par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique;

d) S'est félicitée des progrès réalisés en matière de renforcement des capacités statistiques dans le cadre de la coopération régionale en Asie et dans le Pacifique, sous les auspices du Comité de statistique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, et a noté, à cet égard, l'importance des investissements dans les systèmes statistiques nationaux, la nécessité de renforcer la

¹⁴ [E/CN.3/2014/14](#).

¹⁵ [E/CN.3/2014/15](#).

qualité des produits statistiques, le potentiel de partage des meilleures pratiques et le travail avec les organisations sous-régionales;

e) A noté les disparités entre les pays de la région en matière de capacités statistiques, et a souligné l'importance de développer des systèmes statistiques dans les pays aux capacités très limitées pour répondre au moins aux exigences minimales du programme de développement pour l'après-2015;

f) A souligné l'importance des statistiques de haute qualité comme outil de responsabilisation et de bonne gouvernance et par conséquent comme un point du programme de développement pour l'après-2015, et a noté, dans ce contexte, la reconnaissance par de nombreux pays de l'inclusion des statistiques comme un objectif en son propre droit;

g) A appelé à la formulation de meilleures mesures de développement de la statistique, en étroite collaboration avec les forums statistiques sous-régionaux tels que le Groupe sur les statistiques de l'Association sud-asiatique de coopération régionale.

45/115

Questions relatives au programme (Division de statistique de l'ONU)

La Commission a pris acte du rapport oral qu'a présenté le Directeur par intérim de la Division de statistique de l'ONU sur les activités, les projets et les priorités actuels de la Division. En particulier, elle a pris note du projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017 qui lui a été présenté dans un document d'information.

45/116

Questions soumises pour information

La Commission a pris note des rapports suivants :

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques démographiques¹⁶

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les statistiques des établissements humains¹⁷

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques ventilées par sexe¹⁸

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur les statistiques sur les drogues : amélioration de la qualité et de la disponibilité¹⁹

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques des migrations²⁰

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur certains aspects de son programme de statistiques culturelles²¹

¹⁶ E/CN.3/2014/16.

¹⁷ E/CN.3/2014/17.

¹⁸ E/CN.3/2014/18.

¹⁹ E/CN.3/2014/19 et Corr.1.

²⁰ E/CN.3/2014/20.

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité directeur sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales²²

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Oslo sur les statistiques énergétiques²³

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques du commerce international des services²⁴

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation mondiale sur les statistiques du tourisme²⁵

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix²⁶

Rapport du Secrétaire général sur les indicateurs économiques à court terme²⁷

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'environnement²⁸

Rapport du Secrétaire général sur les indicateurs pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire²⁹

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Banque mondiale et du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle sur le développement des statistiques³⁰

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales³¹

Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité pour la coordination des activités statistiques³²

Note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui concernent les travaux de la Commission de statistique³³

²¹ E/CN.3/2014/21.

²² E/CN.3/2014/22.

²³ E/CN.3/2014/23.

²⁴ E/CN.3/2014/24.

²⁵ E/CN.3/2014/25.

²⁶ E/CN.3/2014/26.

²⁷ E/CN.3/2014/27.

²⁸ E/CN.3/2014/28.

²⁹ E/CN.3/2014/29.

³⁰ E/CN.3/2014/30.

³¹ E/CN.3/2014/31 et Corr.1.

³² E/CN.3.2014/32.

³³ E/CN.3.2014/33.

Chapitre II

Questions soumises à la Commission pour examen et décision

A. Application des Principes fondamentaux de la statistique officielle

1. La Commission a examiné le point 3 a) de son ordre du jour lors de ses 1^{ère}, 2^e et 6^e séances, les 4 et 7 mars 2014. Lors de sa 1^{re} séance, la Commission a été saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport des Amis de la présidence sur l'application des Principes fondamentaux de la statistique officielle (E/CN.3/2014/2) et elle a entendu une déclaration liminaire du représentant de l'Allemagne.

2. Lors de la 1^{ère} séance, le 4 mars, des déclarations ont été faites par les représentants du Brésil, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Hongrie, de l'Italie, du Japon, de la République dominicaine et la République-Unie de Tanzanie, ainsi que par les observateurs de l'Afrique du Sud, du Bangladesh, du Canada, de la Colombie, de la Grèce, de l'Équateur, de l'Égypte, de Haïti, de l'Indonésie, du Kazakhstan, de la Malaisie, du Mexique, de la Norvège, des Philippines, de la République démocratique populaire du Laos, de la République islamique d'Iran, du Suriname, du Turkménistan, de la Turquie et de la Zambie.

3. Lors de la même séance, des rapports ont été présentés par les observateurs de l'état de Palestine, s'exprimant au nom de tous les États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, au nom du Comité pour la coordination des activités statistiques, de l'Institut statistique international, de la Commission économique pour l'Europe, du Secrétariat de la Communauté des Caraïbes et de la Commission européenne (Eurostat). Lors de la 1^{ère} séance également, le Chef du Service des services statistiques de la Division de statistique de l'ONU, du Département des affaires économiques et sociales, a prononcé les observations finales.

4. Lors de sa 2^e séance, tenue également le 4 mars, la Commission a entendu un autre rapport présenté par le représentant de l'Allemagne et les observations finales prononcées par le Directeur par intérim de la Division de statistique de l'ONU.

Décision prise par la Commission

5. Lors de sa 6^{ème} séance, tenue le 7 mars, un projet de décision a été soumis par le Rapporteur pour adoption par la Commission au titre du paragraphe a) du point 3 de son ordre du jour. La Commission a adopté le projet de décision, tel que modifié au cours du débat (voir chapitre premier, section B, décision 45/101).

B. Méthodes de travail de la Commission de statistique

6. La Commission a examiné le paragraphe b) du point 3 de son ordre du jour lors des 2^e et 6^e séances, tenues les 4 et 7 mars 2014. Lors de sa 2^e séance, le Secrétaire général a présenté à la Commission une note transmettant le rapport du bureau sur les méthodes de travail de la Commission (E/CN.3/2014/3) et le Président a fait une déclaration liminaire.

7. Lors de la 2^e séance, des rapports ont été faits par les représentants de l'Angola, des États-Unis et du Japon, ainsi que par les observateurs pour le Mexique, les Philippines, la Pologne, la Suisse, le Surinam et la Turquie.

8. Lors de la même séance, l'observateur pour la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a présenté un rapport.

9. Le directeur par intérim de la Division de statistiques des Nations Unies a prononcé le mot de la fin.

Décision prise par la Commission

10. Lors de sa 6^e séance, tenue le 7 mars, un projet de décision a été soumis par le Rapporteur pour adoption par la Commission au titre du paragraphe b) du point 3 de son ordre du jour. La Commission a adopté le projet de décision (voir chapitre premier, sect. B, décision [45/102](#)).

C. Examen du programme : indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut

11. La Commission a examiné le point 3 c) de son ordre du jour lors de ses 2^e et 6^e séances, tenues les 4 et 7 mars 2014. Lors de sa 2^e séance, tenue le 4 mars, le Secrétaire général a présenté à la Commission une note transmettant le rapport du groupe des Amis de la présidence sur des indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut ([E/CN.3/2014/4](#)).

12. Lors de la 2^e séance, tenue le 4 mars, le représentant de la France a fait une déclaration liminaire.

13. Lors de la même séance, la Commission a entendu les représentants de l'Allemagne, du Brésil, du Cameroun, de la Chine, de l'Italie, des Pays-Bas, d'Irlande du Nord, du Japon, d'Oman, de la République Unie de Tanzanie et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne, ainsi que par les observateurs de l'Afrique du Sud, de l'Australie, des Bahamas, du Bangladesh, du Canada, de l'Égypte, de l'Équateur, de l'État plurinational de la Bolivie, de l'Éthiopie, du Ghana, de l'Inde, de l'Indonésie, des Maldives, de la Pologne, des Philippines, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République de Corée, de la Suisse, de la Tunisie et du Turkménistan.

14. La Commission a également entendu les observateurs de la Commission économique pour l'Europe, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, au nom du Comité pour la coordination des activités statistiques, de l'Organisation de coopération et de développement économiques, de la Commission européenne (Eurostat), de la Banque mondiale et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

15. Le représentant de la France a fait une autre déclaration, à la suite de laquelle la Commission a entendu les observations finales prononcées par le Directeur par intérim de la Division de statistique de l'ONU.

Décision prise par la Commission

16. Lors de sa 6^e séance, tenue le 7 mars, un projet de décision a été soumis par le Rapporteur pour adoption par la Commission au titre du point 3 b) de son ordre du

jour. La Commission a adopté le projet de décision, tel que modifié au cours du débat (voir chapitre premier, sect. B, décision [45/103](#)).

D. Comptabilité nationale

17. La Commission a examiné le point 3 d) de son ordre du jour lors de ses 2^e, 3^e et 6^e séances, tenues les 4, 5 et 7 mars 2014. Lors de sa 2^e séance, elle été saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale ([E/CN.3/2014/5](#)).

18. Lors de sa 2^e séance, le 4 mars, l'observateur de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a fait une déclaration liminaire.

19. Lors de la même séance, les représentants de la Barbade, du Brésil, du Cameroun, de la Chine, de Cuba, des États-Unis, du Japon, de la Mongolie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Italie, de la République tchèque ainsi que les observateurs de l'Inde, d'Israël, de la Jamaïque, du Koweït, du Maroc et la Zambie ont fait des déclarations.

20. Lors de sa 3^e séance, tenue le 5 mars, des déclarations ont été faites par les observateurs de l'Arabie Saoudite, de l'Australie, du Bangladesh, du Canada, de la Finlande, de la France, de la Gambie, de l'Indonésie, de la Malaisie, de l'Ouganda, des Philippines, de la République de Corée, de la République islamique d'Iran, du Sénégal, du Tadjikistan, de Tonga et du Yémen.

21. La Commission a également entendu les déclarations des observateurs de l'Union européenne, au nom du Comité pour la coordination des activités statistiques, de la Commission économique pour l'Europe et du Conseil de coopération des États arabes du Golfe.

22. Lors de cette même séance, l'observateur de l'OCDE a fait une autre déclaration, à la suite de laquelle le Chef du Service des statistiques économiques de la Division de statistique de l'ONU a fait les observations finales.

Décision prise par la Commission

23. Lors de sa 6^e séance, tenue le 7 mars, un projet de décision a été soumis par le Rapporteur pour adoption par la Commission au titre du point 3 d) de son ordre du jour. La Commission a adopté le projet de décision (voir chapitre premier, sect. B, décision [45/104](#)).

E. Comptabilité économique et environnementale

24. La Commission a examiné le point 3 a) de son ordre du jour lors de ses 3^e et 6^e séances, les 5 et 7 mars 2014. Lors de sa 3^e séance, tenue le 5 mars, elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique et environnementale ([E/CN.3/2014/6](#)).

25. Lors de la même séance, elle a entendu une déclaration liminaire du représentant de l'Australie.

26. Lors de sa 3^e séance, les représentants de l'Allemagne, de la Barbade, du Brésil, de la Chine, de Cuba, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Italie, de la Mongolie, des Pays-Bas, de la République tchèque, de la République-Unie de la Tanzanie, du Royaume-Uni et de la Suède ainsi que les observateurs de l'Afrique du Sud, de l'Arabie saoudite, du Bangladesh, de la Biélorussie, du Danemark, de l'État plurinational de Bolivie, du Maroc, de la Norvège, des Philippines, de la Pologne, de la République islamique d'Iran, de Samoa, du Sénégal et de la Suisse ont fait des déclarations.

27. Des déclarations ont également été faites par les observateurs de la Commission européenne (Eurostat), de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Programme de développement des Nations Unies et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

28. Lors de sa même séance, le représentant de l'Australie a fait une autre déclaration, à la suite de laquelle le Chef du Service des statistiques économiques de la Division de statistique de l'ONU a fait les observations finales.

Décision prise par la Commission

29. Lors de sa 6^e séance, tenue le 7 mars, un projet de décision a été soumis par le Rapporteur pour adoption par la Commission au titre du point 3 e) de son ordre du jour. La Commission a adopté le projet de décision, tel que modifié au cours du débat (voir chapitre premier, sect. B, décision [45/105](#)).

F. Statistique du commerce international et de la mondialisation économique

30. La Commission a examiné le point 3 f) de son ordre du jour lors de ses 3^e et 6^e séances, tenues les 5 et 7 mars 2014. Lors de sa 3^e séance, la Commission a été saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du groupe des Amis de la présidence sur la mesure du commerce international et de la mondialisation économique ([E/CN.3/2014/7](#)) et elle a entendu une déclaration liminaire du représentant du Canada.

31. Lors de sa 3^e séance, le 5 mars, des déclarations ont été faites par les représentants de la Chine, des États-Unis, du Japon, de la Mongolie, la République dominicaine et de la Suède, ainsi que par les observateurs de l'Australie, du Bangladesh, du Cap Vert, de l'Égypte, de l'Espagne, d'Indonésie, d'Israël, de la Malaisie, de la République islamique d'Iran, du Tadjikistan, du Timor-Leste, de la Turquie, des Tonga, du Mexique, et du Viet Nam.

32. Toujours lors de la 3^e séance, les observateurs de l'Organisation mondiale du commerce, de la Commission économique pour l'Europe et de la Commission européenne (Eurostat) ont fait des déclarations.

33. Lors de cette même séance, le représentant du Canada a fait une autre déclaration, à la suite de laquelle le Chef du Service des statistiques commerciales de la Division de statistique de l'ONU a fait les observations finales.

Décision prise par la Commission

34. Lors de sa 6^e séance, tenue le 7 mars, un projet de décision a été soumis par le Rapporteur pour adoption par la Commission au titre du point 3 f) de son ordre du jour. La Commission a adopté le projet de décision, tel que modifié au cours du débat (voir chapitre premier, sect. B, décision [45/106](#)).

G. Technologies de l'information et de la communication au service du développement

35. La Commission a examiné le point 3 g) de son ordre du jour lors de ses 3^e, 4^e et 6^e séances, tenues les 5 et 7 mars 2014. Lors de sa 4^e séance, elle a été saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications au service du développement ([E/CN.3/2014/8](#)) et a entendu une déclaration liminaire de l'observateur de l'Union internationale des télécommunications.

36. Lors de sa 4^e séance, tenue le 5 mars, les représentants de la Fédération de Russie, de l'Italie, de la République dominicaine, de la République-Unie de Tanzanie et de la Suède, ainsi que les observateurs de l'Azerbaïdjan, du Chili, de la Finlande, de l'Indonésie, du Mexique, de la Malaisie, des Maldives, des Philippines, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République islamique d'Iran, de la Turquie, de l'Uruguay et de Vanuatu, on fait des déclarations.

37. Lors de la même séance, les représentants des observateurs de la Commission économique et social pour l'Asie occidentale et de la Communauté des Caraïbes ont fait une déclaration.

38. Toujours lors de la 4^e séance, l'observateur de l'Union internationale des télécommunications a fait une autre déclaration, à la suite de laquelle le Chef du Service des statistiques de l'environnement et de l'énergie de la Division de statistique de l'ONU a fait des observations finales.

Décision prise par la Commission

39. Lors de sa 6^e séance, tenue le 7 mars, un projet de décision a été soumis par le Rapporteur pour adoption par la Commission au titre du point 3 g) de son ordre du jour; elle l'a adopté (voir chapitre premier, sect. B, décision [45/107](#)).

H. Programme de comparaison internationale

40. La Commission a examiné le point 3 h) de son ordre du jour lors de ses 4^e et 6^e séances, tenues les 5 et 7 mars 2014. Lors de sa 4^e séance, elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale ([E/CN.3/2014/9](#)).

41. Lors de cette même séance, elle a entendu une déclaration liminaire du représentant de la Banque mondiale.

42. Lors de cette même séance, les représentants de l'Angola, de la Barbade, du Brésil, de la Chine et de la Fédération de Russie ainsi que les observateurs de l'Afrique du Sud, de l'Arabie saoudite, de l'Autriche, des Bahamas, du Chili, de

l'Égypte, de l'Inde, de Madagascar, des Maldives, du Maroc, de la République démocratique populaire du Laos, de la République islamique d'Iran, du Suriname, de la Tunisie, de Vanuatu et du Yémen ont fait des déclarations.

43. Des déclarations ont également été faites par les observateurs de la Commission européenne (Eurostat), du Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants, de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne et de la Banque africaine de développement.

44. Toujours lors de la même séance, l'observateur de la Banque mondiale a fait une autre déclaration, à la suite de laquelle le Chef du Service des statistiques économiques de la Division de statistique de l'ONU a fait les observations finales.

Décision prise par la Commission

45. Lors de sa 6^e séance, tenue le 7 mars, un projet de décision a été soumis par le Rapporteur pour adoption par la Commission au titre du point 3 h) de son ordre du jour. La Commission a adopté le projet de décision, tel que modifié au cours du débat (voir chapitre premier, sect. B, décision 45/108).

I. Statistiques des incapacités

46. La Commission a examiné le point 3 i) de son ordre du jour lors de ses 4^e et 6^e séances, les 5 et 7 mars 2014. Lors de sa 5^e séance, elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités (E/CN.3/2014/10 et Corr.1).

47. Lors de sa 4^e séance, tenue le 5 mars, le représentant des États-Unis a fait une déclaration liminaire.

48. Lors de cette même séance, les représentants du Brésil, de la Hongrie, de l'Italie, du Japon, de la Mongolie, des Pays-Bas, de la République dominicaine, de la République-Unie de Tanzanie et de la Suède, ainsi que les observateurs de l'Arabie saoudite, de l'Égypte, du Ghana, au nom de l'Union africaine, de Haïti, de l'Indonésie, des Maldives, du Pérou, des Philippines, de la Pologne, des Samoa, du Suriname, du Tadjikistan, de la Tunisie, de la Turquie et du Yémen ont fait des déclarations.

49. Des déclarations ont également été faites par les observateurs de l'Organisation mondiale de la Santé, de la Banque mondiale, de la Commission européenne (Eurostat) et l'UNICEF.

50. Toujours lors de la même séance, le représentant des États-Unis d'Amérique a fait une autre déclaration, à la suite de laquelle le Chef du Service des statistiques démographiques et sociales du Département des affaires économiques et sociales a fait les observations finales.

Décision prise par la Commission

51. Lors de sa 6^e séance, tenue le 7 mars, un projet de décision a été soumis par le Rapporteur pour adoption par la Commission au titre du point 3 i) de son ordre du jour. La Commission a adopté le projet de décision, tel que modifié au cours du débat (voir chapitre premier, sect. B, décision [45/109](#)).

J. Traitement massif des données informatiques et modernisation des systèmes de statistique

52. La Commission a examiné le point 3 j) de son ordre du jour lors de ses 4^e, 5^e et 6^e séances, les 5, 6 et 7 mars 2014. Lors de sa 4^e séance, la Commission a été saisie du rapport du Secrétaire général sur le traitement massif de données informatiques et la modernisation des systèmes de statistique (E/CN.3/2014/11) et a entendu une déclaration liminaire du Chef du Service des statistiques du commerce du Département des affaires économiques et sociales.

53. Lors de sa 5^e séance, tenue le 6 mars, les représentants du Brésil, du Cameroun, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Hongrie, de l'Italie, du Japon, des Pays-Bas, de la République-Unie de Tanzanie, du Royaume-Uni et de la Suède, ainsi que les observateurs de l'Afrique du Sud, de l'Autriche, du Bangladesh, de la Colombie, du Danemark, de l'Indonésie, de l'Irlande, d'Israël, de la Finlande, du Maroc, du Mexique, de la Norvège, de l'Ouganda, du Pakistan, des Philippines, de la Pologne, du Qatar, de la République islamique d'Iran, du Suriname, du Timor-Leste, de Turquie et du Viet Nam ont fait des déclarations.

54. Des déclarations ont également été faites par les observateurs de la Commission européenne (Eurostat) et de l'Institut international de statistique.

55. Toujours lors de la 5^e séance, le Chef du Service des statistiques du commerce du Département des affaires économiques et sociales a fait les observations finales et les observateurs de la Commission européenne et de l'Afrique du Sud ont fait d'autres déclarations.

Décision prise par la Commission

56. Lors de sa 6^e séance, tenue le 7 mars, un projet de décision a été soumis par le Rapporteur pour adoption par la Commission au titre du point 3 j) de son ordre du jour. La Commission a adopté le projet de décision (voir chapitre premier, sect. B, décision [45/110](#)).

K. Publications de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies

57. La Commission a examiné le point 3 k) de son ordre du jour lors de ses 5^e et 6^e séances, tenues les 6 et 7 mars 2014. Lors de sa 5^e séance, elle a été saisie du rapport du Secrétaire général sur les publications de la Division de statistique de l'ONU ([E/CN.3/2014/12](#)) et a entendu une déclaration liminaire du Directeur de la Division de statistique de l'ONU.

58. Lors de cette même séance, des déclarations ont été faites par le représentant du Japon, ainsi que par les observateurs du Bangladesh, de la Finlande, de la France, de la Jordanie, de la Turquie et du Yémen.

59. Toujours lors de la 5^e séance, le Directeur par intérim de la Division de statistique de l'ONU a fait les observations finales.

Décision prise par la Commission

60. Lors de sa 6^e séance, tenue le 7 mars, un projet de décision a été soumis par le Rapporteur pour adoption par la Commission au titre du point 3 k) de son ordre du jour. La Commission a adopté le projet de décision (voir chapitre premier, sect. B, décision [45/111](#)).

L. Coordination des activités statistiques au sein du système des Nations Unies

61. La Commission a examiné le point 3 l) de son ordre du jour lors de ses 5^e et 6^e séances, tenues les 6 et 7 mars 2014. Lors de sa 5^e séance, elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe des Amis de la présidence sur la coordination des activités statistiques dans le système des Nations Unies ([E/CN.3/2014/13](#)) et elle a entendu une déclaration liminaire du représentant du Mexique.

62. Lors de cette même séance, tenue le 6 mars, les observateurs de l'Arabie saoudite, du Bangladesh et du Mozambique ont fait des déclarations.

63. Le représentant du Mexique a fait une autre déclaration, à la suite de laquelle le Directeur par intérim de la Division de statistique de l'ONU a fait les observations finales.

Décision prise par la Commission

64. Lors de sa 6^e séance, tenue le 7 mars, un projet de décision a été soumis par le Rapporteur pour adoption par la Commission au titre du point 3 l) de son ordre du jour. La Commission a adopté le projet de décision (voir chapitre premier, sect. B, décision [45/112](#)).

M. Journée mondiale de la statistique

65. La Commission a examiné le point 3 m) de son ordre du jour lors de ses 5^e et 6^e séances, tenues les 6 et 7 mars 2014. Lors de sa 5^e séance, la Commission a été saisie du rapport du Secrétaire général contenant une proposition visant à organiser la Journée mondiale de la statistique 2015, et des recommandations y relatives qui sont le fruit d'un processus de consultation mondiale menée en fin de 2013 ([E/CN.3/2014/14](#)).

66. Lors de cette séance, le représentant du Programme des Nations Unies pour le développement a fait une déclaration liminaire.

67. Lors de cette même séance, les représentants du Brésil, de la Chine, de l'Italie, du Japon, de la Fédération de Russie, de la République dominicaine et du Royaume-Uni, ainsi que les observateurs des Bahamas, du Bangladesh, du Canada, de l'Égypte, de l'Éthiopie, de l'Ouganda, des Philippines, du Suriname, du Turkménistan et de la Turquie ont fait des déclarations.

68. Une déclaration a été faite par l'observateur de l'Institut international de statistique, à la suite de laquelle un représentant de la Division de statistique de l'ONU a fait des observations finales.

Décision prise par la Commission

69. Lors de sa 6^e séance, tenue le 7 mars, un projet de décision a été soumis par le Rapporteur pour adoption par la Commission au titre du point 3 m) de son ordre du jour. La Commission a adopté le projet de décision (voir chapitre premier, sect. B, décision [45/113](#)).

N. Développement des statistiques régionales

70. La Commission a examiné le point 3 n) de son ordre du jour lors de ses 5^e et 6^e séances, tenues les 6 et 7 mars 2014. Lors de sa 5^e séance, la Commission a été saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ([E/CN.3/2014/15](#)) et a entendu une déclaration liminaire de l'observateur de la CESAP.

71. Lors de sa 5^e séance, tenue le 6 mars, les représentants de la Chine, de la Fédération de Russie, du Japon, de la Mongolie et du Royaume-Uni, ainsi que les observateurs du Bangladesh, du Bhoutan, des Maldives, du Nigeria, au nom de l'Union africaine, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom des États insulaires du Pacifique, des Philippines, de la République islamique d'Iran et de la Turquie ont fait des déclarations.

72. Après une nouvelle déclaration de l'observateur de la CESAP, le directeur par intérim de la Division de statistique des Nations Unies a fait les observations finales.

Décision prise par la Commission

73. Lors de sa 6^e séance, tenue le 7 mars, un projet de décision a été soumis par le Rapporteur pour adoption par la Commission au titre du point 3 n) de son ordre du jour. La Commission a adopté le projet de décision (voir chapitre premier, sect. B, décision [45/114](#)).

Chapitre III

Questions soumises pour information

1. La Commission a examiné le point 4 a) à p) de son ordre du jour lors de ses 5^e et 6^e séances, tenues les 6 et 7 mars 2014.
2. Lors de sa 5^e séance, les représentants du Cameroun, de Cuba, du Japon et de la République dominicaine, ainsi que l'observateur du Bangladesh ont fait des déclarations.
3. L'observateur de l'Organisation internationale du Travail a également fait une déclaration.

A. Statistiques démographiques

Décision prise par la Commission

4. La Commission a examiné le point 4 a) de son ordre du jour lors de ses 5^e et 6^e séances, tenues les 6 et 7 mars 2014. Elle était saisie d'un rapport du Secrétaire général sur les statistiques démographiques ([E/CN.3/2014/16](#)).
5. Lors de sa 6^e séance, tenue le 7 mars, La Commission a pris note du rapport du Secrétaire général sur les statistiques démographiques ([E/CN.3/2014/16](#)) (voir chapitre premier, sect. B, décision 45/116).

B. Statistiques des établissements humains

Décision prise par la Commission

6. La Commission a examiné le point 4 b) de son ordre du jour lors de ses 5^e et 6^e séances, les 6 et 7 mars 2014. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les statistiques des établissements humains ([E/CN.3/2014/17](#)).
7. Lors de sa 5^e séance, tenue le 7 mars, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les statistiques des établissements humains ([E/CN.3/2014/17](#)) (voir chapitre premier, sect. B, décision 45/116).

C. Statistiques ventilées par sexe

Décision prise par la Commission

8. La Commission a examiné le point 4 c) de son ordre du jour lors de ses 5^e et 6^e séances, tenues les 6 et 7 mars 2014. Elle était saisie d'un rapport du Secrétaire général sur les statistiques ventilées par sexe ([E/CN.3/2014/18](#)).
9. Lors de sa 6^e séance, tenue le 7 mars, la Commission a pris note du rapport du Secrétaire général sur les statistiques ventilées par sexe ([E/CN.3/2014/18](#)) (voir chapitre premier, sect. B, décision 45/116).

D. Statistiques sur les drogues et la consommation de drogues

Décision prise par la Commission

10. La Commission a examiné le point 4 d) de son ordre du jour lors de ses 5^e et 6^e séances, tenues les 6 et 7 mars 2014. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur les statistiques sur les drogues ([E/CN.3/2014/19](#)).

11. Lors de sa 6^e séance, tenue le 7 mars, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur les statistiques sur les drogues ([E/CN.3/2014/19](#) et Corr.1) (voir chapitre premier, sect. B, décision [45/116](#)).

E. Statistiques sur les migrations internationales

Décision prise par la Commission

12. La Commission a examiné le point 4 e) de son ordre du jour lors de ses 5^e et 6^e séances, tenues les 6 et 7 mars 2014. Elle était saisie d'un rapport du Secrétaire général sur les statistiques des migrations ([E/CN.3/2014/20](#)).

13. Lors de sa 6^e séance, tenue le 7 mars, elle a pris note du rapport du Secrétaire général sur les statistiques des migrations ([E/CN.3/2014/20](#)) (voir chapitre premier, sect. B, décision [45/116](#)).

F. Statistiques de la culture

Décision prise par la Commission

14. La Commission a examiné le point 4 f) de son ordre du jour lors de ses 5^e et 6^e séances, tenues les 6 et 7 mars 2014. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur certains aspects de son programme de statistiques culturelles ([E/CN.3/2014/21](#)).

15. Lors de sa 5^e séance, le 7 mars, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur certains aspects de son programme de statistiques culturelles ([E/CN.3/2014/21](#)) (voir chapitre premier, sect. B, décision [45/116](#)).

G. Statistiques agricoles et rurales

Décision prise par la Commission

16. La Commission a examiné le point 4 g) de son ordre du jour lors de ses 5^e et 6^e séances, tenues les 6 et 7 mars 2014. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité directeur sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales ([E/CN.3/2014/22](#)).

17. Lors de sa 6^e séance, tenue le 7 mars, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité directeur sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales ([E/CN.3/2014/22](#)) (voir chapitre premier, sect. B, décision [45/116](#)).

H. Statistiques de l'énergie

Décision prise par la Commission

18. La Commission a examiné le point 4 h) de son ordre du jour lors de ses 5^e et 6^e séances, tenues les 6 et 7 mars 2014. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie ([E/CN.3/2014/23](#)).

19. Lors de sa 5^e séance, tenue le 7 mars, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie ([E/CN.3/2014/23](#)) (voir chapitre premier, sect. B, décision [45/116](#)).

I. Statistiques du commerce international des services

Décision prise par la Commission

20. La Commission a examiné le point 4 i) de son ordre du jour lors de ses 5^e et 6^e séances, tenues les 6 et 7 mars 2014. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques du commerce international des services ([E/CN.3/2014/24](#)).

21. Lors de sa 6^e séance, tenue le 7 mars, la Commission a pris note du rapport du Secrétaire général sur les statistiques du commerce international des services ([E/CN.3/2014/24](#)) (voir chapitre premier, sect. B, décision [45/116](#)).

J. Statistiques du tourisme

Décision prise par la Commission

22. La Commission a examiné le point 4 j) de son ordre du jour lors de ses 5^e et 6^e séances, tenues les 6 et 7 mars 2014. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation mondiale du tourisme sur les statistiques du tourisme ([E/CN.3/2014/25](#)).

23. Lors de sa 5^e séance, tenue le 7 mars, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation mondiale du tourisme sur les statistiques du tourisme ([E/CN.3/2014/25](#)) (voir chapitre premier, sect. B, décision [45/116](#)).

K. Statistiques des prix

Décision prise par la Commission

24. La Commission a examiné le point 4 k) de son ordre du jour lors de ses 5^e et 6^e séances, tenues les 6 et 7 mars 2014. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix ([E/CN.3/2014/26](#)).

25. Lors de sa 6^e séance, tenue le 7 mars, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix ([E/CN.3/2014/26](#)) (voir chapitre premier, sect. B, décision [45/116](#)).

L. Indicateurs économiques à court terme

Décision prise par la Commission

26. La Commission a examiné le point 3 l) de son ordre du jour lors de ses 5^e et 6^e séances, tenues les 6 et 7 mars 2014. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les indicateurs économiques à court terme ([E/CN.3/2014/27](#)).

27. Lors de sa 6^e séance, tenue le 7 mars, elle a pris note du rapport du Secrétaire général sur les indicateurs économiques à court terme ([E/CN.3/2014/27](#)) (voir chapitre premier, sect. B, décision [45/116](#)).

M. Statistiques de l'environnement

Décision prise par la Commission

28. La Commission a examiné le point 3 m) de son ordre du jour lors de ses 5^e et 6^e séances, tenues les 6 et 7 mars 2014. Elle était saisie d'un rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'environnement ([E/CN.3/2014/28](#)).

29. Lors de sa 6^e séance, tenue le 7 mars, elle a pris note du rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'environnement ([E/CN.3/2014/28](#)) (voir chapitre premier, sect. B, décision [45/116](#)).

N. Indicateurs de développement

Décision prise par la Commission

30. La Commission a examiné le point 4 n) de son ordre du jour lors de ses 5^e et 6^e séances, tenues les 6 et 7 mars 2014. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les indicateurs pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire ([E/CN.3/2014/29](#)).

31. Lors de sa 6^e séance, tenue le 7 mars, la Commission a pris note du rapport du Secrétaire général sur les indicateurs pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire ([E/CN.3/2014/29](#)) (voir chapitre premier, sect. B, décision [45/116](#)).

O. Renforcement des capacités statistiques

Décision prise par la Commission

32. La Commission a examiné le point 4 o) de son ordre du jour lors de ses 5^e et 6^e séances, tenues les 6 et 7 mars 2014. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Banque mondiale et du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle sur le développement des statistiques ([E/CN.3/2014/30](#)).

33. Lors de sa 5^e séance, le 7 mars, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Banque mondiale et du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle sur le développement des statistiques ([E/CN.3/2014/30](#)) (voir chapitre premier, sect. B, décision [45/116](#)).

P. Intégration des données statistiques et géospatiales

Décision prise par la Commission

34. La Commission a examiné le point 4 p) de son ordre du jour lors de ses 5^e et 6^e séances, tenues les 6 et 7 mars 2014. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales ([E/CN.3/2014/31](#) et [Corr. 1](#)).

35. Lors de sa 6^e séance, tenue le 7 mars, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales ([E/CN.3/2014/31](#) et [Corr. 1](#)) (voir chapitre premier, sect. B, décision [45/116](#)).

Q. Coordination et intégration des programmes statistiques

Décision prise par la Commission

36. La Commission a examiné le point 4 q) de son ordre du jour lors de ses 5^e et 6^e séances, tenues les 6 et 7 mars 2014. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités de statistique ([E/CN.3/2014/32](#)).

37. Lors de sa 5^e séance, tenue le 7 mars, la Commission a pris note du rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités de statistique ([E/CN.3/2014/32](#)) (voir chapitre premier, sect. B, décision [45/116](#)).

R. Suite donnée aux décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social

Décision prise par la Commission

38. La Commission a examiné le point 4 r) de son ordre du jour lors de ses 5^e et 6^e séances, tenues les 6 et 7 mars 2014. Elle était saisie de la note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui concernent ses travaux ([E/CN.3/2014/33](#)).

39. Lors de sa 6^e séance, tenue le 7 mars, elle a pris acte de la note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, qui concernent ses travaux ([E/CN.3/2014/33](#)) (voir chapitre premier, sect. B, décision [45/116](#)).

Chapitre IV

Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU)

1. La Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour lors de sa 6^e séance, tenue le 7 mars 2014, et, dans ce contexte, elle a entendu un rapport oral du Directeur par intérim de la Division de statistique de l'ONU.
2. Les observateurs de l'Afrique du Sud, du Bangladesh et du Canada ont fait des déclarations, à la suite desquelles le Directeur par intérim de la Division de statistique de l'ONU a fait des observations finales.

Décision prise par la Commission

3. Toujours lors de sa 6^e séance, tenue le 7 mars, la Commission a pris acte du rapport oral qu'a présenté le Directeur par intérim de la Division de statistique de l'ONU sur les activités, les projets et les priorités actuels de la Division. En particulier, elle a pris note du projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017 qui lui a été présenté dans un document d'information (voir chapitre premier, sect. B, décision [45/115](#)).

Chapitre V

Ordre du jour provisoire et dates de la quarante-sixième session de la Commission

1. La Commission a examiné le point 6 de son ordre du jour lors de sa 6^e séance, tenue le 7 mars 2014. Elle était saisie des documents suivants qui lui ont été présentés par un représentant du Service des services statistiques de la Division de statistique de l'ONU :

a) Ordre du jour provisoire et documentation de la quarante-sixième session de la Commission ([E/CN.3/2014/L.2](#));

b) Note du Secrétaire général présentant le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission de statistique pour la période 2014-2017 ([E/CN.3/2014/34](#)).

2. Lors de la même séance, les représentants de l'Angola, du Brésil, du Cameroun et du Japon, ainsi que les observateurs de l'Afrique du Sud, de l'Azerbaïdjan, du Bangladesh, du Canada, du Cap Vert, de l'Équateur, de l'Espagne, de la France, du Ghana, du Liban, du Luxembourg, du Mexique, de la Norvège, de la Suisse, du Suriname, au nom de la Communauté des Caraïbes, de Timor-Leste et du Yémen ont fait des déclarations.

3. L'observateur de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a également fait une déclaration.

4. Le Directeur par intérim de la Division de statistique du Département des Nations Unies pour les affaires économiques et sociales a fait des observations finales.

Décision prise par la Commission

5. Lors de sa 6^e séance, tenue le 7 mars, la Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la quarante-sixième session de la Commission comme indiqué dans le document [E/CN.3/2014/L.2](#), et chargé le Bureau de l'organiser de façon plus rationnelle et d'y mettre la dernière main. Elle a également décidé de recommander au Conseil économique et social de l'approuver (voir chapitre premier, sect. A).

6. Lors de la même séance, la Commission a décidé de recommander au Conseil d'approuver les dates de sa quarante-sixième session, qui se tiendra du 3 au 6 mars 2015 (voir chapitre premier, sect. A).

7. Toujours lors de sa 6^e séance, la Commission a approuvé le projet de programme de travail pluriannuel pour 2014-2017 ([E/CN.3/2014/34](#)).

Chapitre VI

Rapport de la Commission sur sa quarante-cinquième session

1. La Commission a examiné le point 7 de son ordre du jour lors de sa 6^e séance, tenue le 7 mars 2014.
2. Le Rapporteur a présenté le projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-cinquième session ([E/CN.3/2014/L.3](#)) et un document interne contenant les projets de décision.
3. Lors de la même séance, les représentants de la Barbade, du Brésil, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de l'Italie, du Japon, de la République dominicaine, de la République-Unie de Tanzanie et des Pays-Bas, ainsi que les observateurs des Bahamas, du Bangladesh, du Bhoutan, du Canada, de la Colombie, de l'Égypte, de l'Équateur, de l'Espagne, de l'État plurinational de Bolivie, de la Finlande, de l'Inde, de l'Irlande, du Koweït, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, des Philippines, des Samoa, du Sénégal, de la Suisse, du Suriname et de la Turquie ont fait des déclarations sur le contenu du document interne.
4. Les observateurs de la Commission européenne (Eurostat) et de la Commission économique pour l'Europe ont également fait des déclarations.

Décision prise par la Commission

5. Lors de sa 6^e séance, tenue le 7 mars, la Commission a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa quarante-cinquième session, y compris les projets de décision qui y figuraient, tels que révisés oralement, et chargé le Rapporteur de l'organiser de façon plus rationnelle et d'y mettre la dernière main. Après l'adoption du projet de rapport, le Président a fait une déclaration.

Chapitre VII

Organisation de la session

A. Ouverture et durée

1. La Commission de statistique a tenu sa quarante-cinquième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 4 au 7 mars 2014. La session a comporté 6 séances (de la 1^{re} à la 6^e).

B. Participation

2. Les représentants des 24 États membres de la Commission ont participé à la session. Y ont également pris part des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'États non membres ainsi que des représentants d'organismes des Nations Unies et des observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et d'autres organisations. La liste des participants a été publiée sous la cote [E/CN.3/2014/INF/1](#).

C. Élection des membres du Bureau

3. Lors de sa 1^{ère} séance, tenue le 4 mars 2014, la Commission a élu par acclamation les membres du bureau ci-après :

Président :

Jil Matheson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Vice-Présidents :

Jiantang Ma (Chine)

Pablo Tactuk (République dominicaine)

Gabriella Vukovich (Hongrie)

Rapporteur :

Joseph Tedou (Cameroun)

D. Ordre du jour et organisation des travaux

4. Lors de sa 1^{ère} séance, tenue le 4 mars 2014, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire, tel que publié sous la cote [E/CN.3/2014/1](#). Cet ordre du jour était le suivant :

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et d'autres questions d'organisation.
3. Questions soumises à la Commission pour examen et décision :
 - a) Application des Principes fondamentaux de la statistique officielle;
 - b) Méthodes de travail de la Commission de statistique;

- c) Examen du programme : indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut;
 - d) Comptabilité nationale;
 - e) Comptabilité économique et environnementale;
 - f) Statistiques du commerce international et de la mondialisation économique;
 - g) Technologies de l'information et de la communication au service du développement;
 - h) Programme de comparaison internationale;
 - i) Statistiques des incapacités;
 - j) Traitement massif des données informatiques et modernisation des systèmes de statistique;
 - k) Publications de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies
 - l) Coordination des activités statistiques au sein du système des Nations Unies;
 - m) Journée mondiale de la statistique;
 - n) Développement des statistiques régionales.
4. Points d'information :
- a) Statistiques démographiques;
 - b) Statistiques des établissements humains;
 - c) Statistiques sur le genre;
 - d) Statistiques sur les drogues et la consommation de drogues;
 - e) Statistiques des migrations internationales;
 - f) Statistiques de la culture;
 - g) Statistiques agricoles et rurales;
 - h) Statistiques de l'énergie;
 - i) Statistiques du commerce international des services;
 - j) Statistiques du tourisme;
 - k) Statistiques des prix;
 - l) Indicateurs économiques à court terme;
 - m) Statistiques de l'environnement;
 - n) Indicateurs du développement;
 - o) Renforcement des capacités statistiques;
 - p) Intégration des données statistiques et géospatiales;
 - q) Coordination et intégration des programmes statistiques;

- r) Suite donnée aux décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.
 - 5. Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU).
 - 6. Ordre du jour provisoire et dates de la quarante-sixième session de la Commission.
 - 7. Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-cinquième session.
5. À la même séance, la Commission a approuvé l'organisation des travaux de la session (E/CN.3/2014/L.1).
6. Lors de la même séance également, la Commission a invité les organisations ci-après à participer, en qualité d'observateurs, à sa quarante-cinquième session : la Communauté économique eurasienne, l'Institut arabe de formation et de recherches statistiques, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne, l'Organisation des États des Caraïbes orientales et le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique.

E. Documentation

7. Lors de sa quarante-cinquième session, la Commission de statistique a bénéficié des services traditionnels de distribution et d'impression de documents à la demande, selon les besoins. En outre, la session a été facilitée par les services de PaperSmart. Les participants avaient la possibilité de télécharger la version électronique de la plupart des documents examinés par la Commission via le portail PaperSmart. Des copies imprimées ont également été distribuées dans la salle de conférence à la demande.
8. La liste des documents dont la Commission était saisie lors de cette session peut être consultée sur le site Web de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/statcom/sc2014.htm>.
-